

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2022**

N° 2022-068

L'an deux mil VINGT DEUX, le VINGT-CINQ du mois de NOVEMBRE, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier de CONIHOUT, Maire.

Date de Convocation :

18/11/2022

Etaient présents : Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, David PETITON, Philippe BOSQUET, Philippe HERITIER, Mesdames Véronique DEPREUX, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT

Date d’Affichage :

21/11/2022

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Absents excusés : Monsieur Christophe TIRARD

Pouvoirs :

- Monsieur Christophe TIRARD à Monsieur Philippe HERITIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis en investissement en début d’année 2023 et avant le vote du budget primitif dans les conditions ci-dessous :

- 25% du montant des dépenses d’investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 «Remboursement d’emprunts») = 664 935€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 166 233 €, soit 25 % de 664 935 €.

Les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition à l’unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la transmission en Préfecture le 28/11/2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Le Maire

Olivier de CONIHOUT

